



Vu les articles L712-1 à L712-3 et L719-7 du code de l'éducation  
Vu la délibération du Conseil d'Administration portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président en date du 13 décembre 2021

ACTE ADMINISTRATIF	TARIFS 2021/2022 DE L'UNIVERSITE
	Tarifs Activité exceptionnelle du SUAPS

	Objet	PU TTC 2021/2022	Date de la décision
Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives	Week-end activités physiques de pleine nature à Bourg d'Oisans (38)  Stage du 24 au 26 juin 2022  comprenant le transport, l'encadrement, l'hébergement et la nourriture	Tarif proposé aux étudiants de l'université et les étudiants conventionnés ayant pris l'option sport  Participation de : <b>75€ par étudiant</b>	Mai 2022

A Saint Etienne, le 23 mai 2022  
Par délégation du Conseil d'Administration,  
Le Président de l'Université,

  
Florent PIGEON



Vu l'article L712-1, L712-2 et L712-3 du code de l'éducation  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 décembre 2021

ACTE ADMINISTRATIF	TARIFS 2021/2022 DE L'UNIVERSITE
	Tarifs Séminaire

	Objet	PU HT 2021/2022	Date de la manifestation
IUT de Saint- Etienne  Organisation conjointe avec le Rectorat	Séminaire STI2D à l'attention des enseignants du second degré	Droits d'inscription  <b>10,91€</b>	  <b>1<sup>er</sup> juin 2022</b>

A Saint Etienne, le 23 mai 2022  
Par délégation du Conseil d'Administration,  
Le Président de l'Université,

  
Florent PIGEON



Vu l'article L712-1, L712-2 et L712-3 du code de l'éducation  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 décembre 2021

ACTE ADMINISTRATIF	TARIFS 2021/2022 DE L'UNIVERSITE
	Tarifs Séminaire

	Objet	2022 HT	Date de la manifestation
EUR Manutech SLEIGHT	Semaine Scientifique Interdisciplinaire portant sur le thème : « SLEIGHT Science Event #8”	<b>Inscription</b> comprenant l'ensemble des sessions de la semaine (hors workshops scientifiques), le Social Event et la restauration :  Industriels hors partenaires EUR : <i>900€ HT</i> Personnels permanents académiques non membres de l'EUR et étudiants (doctorants) des laboratoires non membres de l'EUR : <i>135€ HT</i>	<b>4 au 8 juillet 2022</b>

A Saint Etienne, le 23 mai 2022  
Par délégation du Conseil d'Administration,  
Le Président de l'Université,

  
Florent PIGEON